

**COVID-19**

## **ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE\*)**

**Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement**

### **Si le test est négatif**

- **Pas de quarantaine**  
Poursuite des cours  
en présentiel

*Résultat du test négatif  
à présenter à l'école*

- **Autosurveillance avec deux  
autotests\*\* à J+2 et J+4**  
après le premier test

*Attestation sur l'honneur  
à fournir à l'école par les  
représentants légaux  
après chaque autotest négatif  
pour la poursuite des cours*

### **Si le test antigénique ou PCR ou l'un des autotests est positif\*\*\***

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 7 jours pouvant  
être réduit à 5 jours** si un test  
antigénique ou PCR réalisé  
au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en  
l'absence de symptômes  
depuis 48 heures

*\*\*\*En cas d'autotest positif,  
il convient de confirmer le résultat  
par un test antigénique ou PCR*

### **Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR**

- **Isolement de 7 jours**

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois** peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

**Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,**  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



**EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS**

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)